

Arrêté n° 0062 /MEN/DIPES
 du 31 JUIL 2009

Portant changement de dénomination d'école primaire publique.

LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE

- Vu le décret n° 2007- 456 du 7 Avril 2007 portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2007- 458 du 20 Avril 2007 portant attributions des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2004-564 du 7 Octobre 2004 portant organisation du Ministère de l'Education Nationale;
- Vu les décrets n° 95-472 et 95-473 du 15 juin 1995 portant création des Commissions Nationales de la Carte Scolaire du premier et du second degrés.
- Vu le décret n° 0022 / MEN / CAB du 28 Février 2001 portant attributions, organisation et fonctionnement de la Direction de l'Informatique, de la Planification, de l'Evaluation et des Statistiques ;

Sur Proposition du Directeur de l'Informatique, de la Planification, de l'Evaluation et des Statistiques (DIPES).

ARRETE

Article 1 : l'école primaire publique **KARAH** de la circonscription de l'Enseignement Primaire de OURAGAYO change de dénomination conformément au tableau ci-après.

Circonscription	Ancienne Dénomination	Nouvelle Dénomination
OURAGAYO	EPP KARAH	EPP ZEPE KOUDOU PAUL GBAGBO

Article 2 : Le Directeur de l'Informatique, de la Planification, de l'Evaluation et des Statistiques (DIPES) et Le Directeur des Ecoles, Lycées et Collèges (DELIC) sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'application de ce présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté qui prend effet pour compter de la rentrée scolaire 2009-2010 sera enregistré et publié partout où besoin sera.

AMPLIATIONS

- MEN/CAB 1
- MEN/DIPES 1
- MEN/DELIC 1
- DREN / GAGNOA 1
- IEP OURAGAYO 1
- MAIRIE OURAGAYO 1
- S/ PREFECTURE OURAGAYO 1
- CHRONO 1

Gilbert BLEU- LAINE